

Avenant n°1

Au Contrat d'Accès au Réseau Public de Distribution d'électricité pour une Installation de Production de puissance > 36kVA raccordée en Basse Tension

Contrat n° 660428, pour le site SOLAIRE
PHOTOVOLTAIQUE

IO34-GAEC PECH D'AMONT

PRM 50034100990498

TOULOUSE, le 18/03/2025

ENTRE

BLADOU FREDERIC, Entrepreneur individuel dont le siège social est sis LD FAYFOL - 46120 LABATHUDE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LABATHUDE sous le numéro 922 291 489, représentée par **Monsieur FREDERIC BLADOU**, GERANT, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée le Producteur,

D'UNE PART,

ET

Enedis, Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé à Enedis, 4 Place de la Pyramide, TSA 25001, 92030 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 444 608 442, représentée par **Monsieur Jérôme TOUZET**, Directeur Régional Nord Midi Pyrénées, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée Enedis,

D'AUTRE PART,

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat < Partie =, ou ensemble < Parties =.

OBJET

Le présent avenant a pour objet d'apporter une modification au Contrat d'Accès au Réseau de Distribution n°660428, ayant pris effet le 29/03/2021.

Cette modification, effectuée conformément aux Conditions Générales, porte sur : **Changement Raison Sociale**. Les Parties sont convenues de modifier les Conditions Particulières dudit CARD par la voie du présent **avenant** n°1.

En conséquence, les **articles 1, 4.2.1 et 8** des Conditions Particulières du contrat CARD précité sont supprimés et remplacés par les stipulations suivantes :

1. Représentations des parties

1.1. Raisons Sociales

BLADOU FREDERIC LD FAYFOL 46120 LABATHUDE	Enedis 4, Place de la Pyramide TSA 25001 92030 PARIS LA DEFENSE CEDEX
---	--

1.2. Interlocuteur et adresse de correspondance pour le présent contrat

BLADOU FREDERIC LD FAYFOL 46120 LABATHUDE A l'attention de : Monsieur FREDERIC BLADOU Courriel : bladou.frederic@orange.fr	Enedis Sud Ouest - Agence Grands Producteurs ACI : A001 - MAR-BP 20301 31003 TOULOUSE CEDEX 6 Tél : 0970823013 Courriel : sdo-prod-bt@enedis.fr
--	--

1.3. Interlocuteur et adresse de correspondance pour la facturation

Monsieur FREDERIC BLADOU LD FAYFOL 46120 LABATHUDE Tél : 0682802310 Courriel : bladou.frederic@orange.fr

1.4. Interlocuteur et adresse de correspondance pour les aspects techniques

Monsieur FREDERIC BLADOU LD FAYFOL 46120 LABATHUDE Tél : 0682802310 Courriel : bladou.frederic@orange.fr

1.5. Interlocuteur et adresse de correspondance pour l'exploitation des ouvrages

1.5.1. Pour le producteur

Site de LABATHUDE 46120				
Fonction	Dénomination et adresse postale	Horaires d'ouverture	Téléphone	Courriel
Chargé d'Exploitation Electrique de l'Installation de Production	Monsieur FREDERIC BLADOU LD FAYFOL 46120 LABATHUDE	/	0682802310	bladou.frederic@orange.fr

1.5.2. Pour Enedis

Fonction	Dénomination et adresse postale	Horaires d'ouverture	Téléphone	Courriel
Chargé d'Exploitation du Réseau Public de Distribution	Agence Régionale d'Exploitation 5 Avenue Pierre Gilles de Gennes 81000 ALBI	7j / 7	05 63 48 93 21 05 63 48 93 31	nmp-bex@enedis.fr
Centre de réception des appels de dépannage		7j / 7	09 70 81 85 43	/

1.6. Site

Le Site objet du présent contrat est I034-GAEC PECH D'AMONT, dont le SIRET est 922 291 489 00016 et dont le code activité est 6820B.

L'adresse du Site est :

LD FAYFOL
46120 LABATHUDE

4.2.1 Prestations de comptage de base

Le Producteur a souhaité bénéficier de données de comptage, énergie active ou réactive, sous la forme d'index. Conformément à l'article 7.2.2.2 des Conditions Générales, ces données lui sont transmises mensuellement par Enedis à l'adresse électronique suivante : bladou.frederic@orange.fr.

8. Facturation et paiement

8.1. Mode et délai de règlement des factures

Le Producteur a opté pour un prélèvement à 30 jour calendaire à compter de la date d'émission de la facture, dans les conditions prévues à l'article 13.2 des Conditions Générales.

8.2. Désignation du destinataire des factures

Le Producteur a opté pour la réception directe de sa facture.

Toutes les autres clauses des contrats CARD, Convention de Raccordement et Convention d'Exploitation, demeurent inchangées.

Le présent Avenant vaut pour **Avenant n°1** au CARD Injection BT n°**660428**, à la convention de Raccordement et à la Convention d'Exploitation du site Photovoltaïque « **I034-GAEC PECH D'AMONT** ».

DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à la date de signature.

Fait en trois exemplaires signés électroniquement conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil, dont un exemplaire est conservé par le tiers garant de la validité et de l'intégrité de l'acte.

Conformément à l'article 1127-3 alinéa 2 du Code civil, les Parties déclarent expressément déroger et ne pas faire application des alinéas 1° et 5° de l'article 1127-1 du Code civil et de l'article 1127-2 du même code.

Pour le Producteur	Pour Enedis
Monsieur FREDERIC BLADOU GERANT	Monsieur Vincent ALBET Chef d'Agence ARD Par délégation de Monsieur Jérôme TOUZET Directeur Régional Nord Midi-Pyrénées
Document signé électroniquement. Validité de la signature mentionnée en première page.	